

La ville du Blanc-Mesnil recrute

Un chargé de formation et du développement des compétences (H/F)

Sous la responsabilité du chef de service des parcours professionnels, le chargé de formation et de développement des compétences a pour mission principale de faire évoluer les compétences des agents de la collectivité en lien avec le plan de développement du personnel. Avec l'assistant de formation, ils accompagnent les agents dans le développement et la valorisation de leurs compétences.

Le chargé de formation identifie, estime et suit les besoins individuels et collectifs en formation puis élabore et pilote un plan de formation qu'il met en œuvre selon les orientations stratégiques de la collectivité et les objectifs visés.

ACTIVITES ET MISSIONS

Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et l'évaluation du plan de formation :

- Structurer une offre de formation et l'actualiser dans le cadre d'une programmation pluriannuelle
- Traduire les besoins de formation en objectifs de formation et objectifs pédagogiques
- Hiérarchiser les besoins recensés en appréciant leur conformité avec la stratégie globale de formation de la collectivité à court, moyen ou long terme
- Organiser la consultation des organismes de formation : de la rédaction du cahier des charges à la sélection du prestataire
- Informer et communiquer régulièrement sur le plan de formation de la collectivité
- Planifier et coordonner les actions de formation
- Définir des procédures de gestion et de contrôle des formations (suivi budgétaire, inscription, présence, etc.)
- Définir des modalités pédagogiques
- Réaliser l'ouverture et le bilan des actions de formation, dans la perspective de l'évaluation du plan de formation
- Suivre le budget
- Analyser l'impact de la formation sur les services et les situations de travail
- Définir des modalités et des indicateurs et construire des outils d'évaluation
- Apprécier les transferts des compétences acquises dans l'activité en lien avec les responsables opérationnels
- Mesurer les acquis de la formation, au regard des objectifs définis en amont, et vérifier les transferts dans l'activité
- Alerter la hiérarchie et ajuster l'action de formation en fonction des résultats d'évaluation

Analyser et accompagner les besoins de développement de compétences :

- Conseiller et accompagner les agents dans leur parcours d'évolution professionnelle (formations, concours...)
- Réaliser des supports de communication sur l'ensemble des dispositifs de formation interne et les concours/examens professionnels
- Accompagner le conseiller en accompagnement des parcours professionnels dans la réponse formation adaptée au besoin exprimé dans le cadre du dispositif de maintien dans l'emploi
- Développer et adapter l'offre de formation de l'école de formation interne

Ingénierie de formation individuelle et collective

- Guider et accompagner les encadrants dans l'analyse des besoins de compétences d'un service
- Traduire la problématique formation d'un agent en pistes d'action
- Elaborer des parcours individuels de formation en lien avec le projet professionnel de l'agent
- Orienter vers des situations de formation adaptées
- Veiller à l'articulation entre la formation et les projets individuels et de service
- Participer à l'accompagnement des parcours professionnels tout au long de la vie
- Mettre en œuvre et suivre les formations statutaires obligatoires CNFPT
- Participer au déroulement de la campagne d'évaluation professionnelle et en assurer le suivi (particulièrement sur la partie
- Réaliser une analyse qualitative et quantitative des comptes rendus d'évaluation professionnelle.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Compétence en matière informatique
- Aisance rédactionnelle
- Déplacements dans le cadre des activités
- Formation supérieure ingénierie de formation
- Travailler en conduite de projets
- Maîtrise du droit à la formation
- Expérience souhaitée sur un poste similaire

AVANTAGES

- Prise en charge carte TR
- Cotisation mutuelle labellisée
- Participation titre de transport
- RTT
- CNAS
- Ecole de formation interne (EFI)
- Possibilité de télé-travail